

L'ENSEIGNANT

L'école libératrice

Le magazine du Syndicat des Enseignants-Unsa



***L'École
de demain,
c'est AVEC nous !***

CPPAP n° 0214 S 06771 - ISSN N° 1241 - 039 X

n° 161
déc. 2012



Dossier : L'éducation à l'économie sociale et solidaire



CAMPAGNE JPA

LA JPA LANCE sa nouvelle campagne nationale sur le droit aux vacances et aux loisirs éducatifs. Pour tout savoir et commander le matériel de collecte : solidaritevacances.jpa.asso.fr



BULLETIN D'ADHÉSION

Le montant de votre cotisation annuelle est proportionnel au salaire. Il est égal à 5,8 millièmes de votre traitement annuel brut. Modalités de versement : • En une seule fois par chèque, adresse à votre section syndicale. • En plusieurs fois par prélèvements fractionnés sur votre compte bancaire ou postal. • Par carte bancaire sur www.se-uns.org

SITUATION PERSONNELLE

Nouvel adhérent

Actif **Retraité**

Nom d'usage : Prénom :

Nom de naissance : Né(e) le :

Adresse personnelle :

Adresse de l'établissement d'exercice :

Téléphone : Portable :

Adresse mel :

SITUATION ADMINISTRATIVE

TITULAIRE

Premier degré Spécialité (directeur, Zil, ASH, EMF...) :

Professeur des écoles Instituteur

Second degré Discipline :

Certifié PLP Agrégé Bi-admissible AE CE PEGC CE d'EPS Cop

Peps CPE DCIO Autre (préciser) :

NON-TITULAIRE

Enseignant, CE, CPE (précisez) : Vacataire Contractuel

Autres (AED...) (précisez les fonctions) :

ENTRÉE DANS LE MÉTIER :

Étudiant (M1, M2)

Stagiaire : PE Certifié Cop CPE PLP PEPS Agrégé Bi-admissible

Suppléant

COTISATION

Classe normale Hors classe Classe exceptionnelle

Temps complet Temps partiel : % CLM, CLD, CPA...

Échelon : Montant de la cotisation :

Mode de paiement : Chèque Paiements fractionnés automatiques : Première demande Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-Unsa, date et signature :

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles seront utilisées pour vous donner des informations syndicales susceptibles de vous intéresser. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

RÉDUCTION D'IMPÔTS 66% de votre cotisation

Titulaires

CLASSE NORMALE	ÉCHELONS							
	04	05	06	07	08	09	10	11
Instituteur	129 €	132 €	135 €	142 €	149 €	159 €	174 €	
Prof écoles, Certifié, Cop, CPE, PLP, Peps	150 €	155 €	158 €	167 €	179 €	192 €	207 €	222 €
PEGC, CE d'EPS, AE, CE	133 €	140 €	147 €	155 €	163 €	173 €	183 €	
Bi-admissible	149 €	159 €	169 €	178 €	192 €	207 €	222 €	233 €
Agrégé	178 €	190 €	200 €	215 €	231 €	248 €	265 €	277 €

Non-titulaires

Contractuel		Vacataire	40 €
indice < 400	100 €	Assistant d'éducation	70 €
indice 401 à 500	130 €		
indice > 500	160 €		

Situations particulières

Disponibilité, congé parental	40 €
Temps partiel ou CPA : au prorata du temps partiel	

HORS CLASSE

	01	02	03	04	05	06	07
Prof écoles, Certifié, CPE, PLP, Peps, Dao	167 €	189 €	203 €	217 €	235 €	250 €	265 €
Agrégé	222 €	235 €	248 €	265 €	277 €	310 €	
PEGC, CE d'EPS	154 €	163 €	172 €	182 €	207 €	222 €	

CLASSE EXCEPTIONNELLE

	01	02	03	04	05
PEGC, CE d'EPS	207 €	224 €	235 €	250 €	265 €

Entrée dans le métier

Prof écoles, Certifié, CPE, PLP, EPS, Cop échelon 3	95 €
Étudiant	40 €
Suppléant	80 €
Agrégé, bi-admissible échelon 3	100 €

Retraités

Pension inférieure à 1400 €	98 €
Pension entre 1400 et 1850 €	121 €
Pension supérieure à 1850 €	130 €

Cotisations 2012-2013

DOSSIER

La spéculation et le capitalisme à outrance n'ont plus force de loi. Depuis longtemps se développe une économie tournée vers l'humain. Oui, il est possible de faire cohabiter prospérité et solidarité ! C'est l'économie sociale et solidaire.

15



5

- **PERSONNELS**
 - Requalification S11
 - Rythmes scolaires
 - Rased
 - Revalorisation de l'Isoc

20

- **UNSA**
 - Croissance, emploi et compétitivité

27

- **SOCIÉTÉ**
 - Plan contre l'homophobie

28



(Parenthèses) 29

30



- **À LA UNE**
 - Loi d'orientation
 - Formation

4-5

- **FONCTION PUBLIQUE**
 - Égalité homme/femme

6

- **ÉDUCATION**
 - Compétences informationnelles
 - Scolarisation des moins de 3 ans
 - Voie professionnelle

10

Changement de cap

Le projet de loi sur la Refondation de l'École de la République est enfin dévoilé. Assorti d'une programmation budgétaire, il impulse un réel changement de cap et rompt avec les politiques infligées à l'École depuis plus de dix ans.

Le premier changement palpable est le retour de la pédagogie au cœur du ministère.

Une pédagogie au service de la réussite de tous les élèves, avec son corollaire : la confiance indispensable faite aux enseignants, à leur professionnalisme et à leur capacité d'innovation. La seconde force de la loi est plus structurelle. L'élémentaire et le collège sont désormais arrimés. La création du cycle CM/6^e et du conseil pédagogique écoles/collège consacre l'unité et la continuité du bloc de la scolarité obligatoire ancré sur le socle commun.

Un bloc bac-3/bac+3 se dessine désormais, malgré une timidité de la loi quant à sa concrétisation. Enfin la troisième rupture est budgétaire ; 27 000 emplois reviennent à l'indispensable formation initiale. Le primaire, en jachère depuis trop longtemps, voit sa priorité concrétisée avec plus de 14 000 emplois sur le quinquennat. Le reste des 60 000 postes étant réparti sur le collège et tous les dispositifs de réussite.

Le SE-Unsa approuve ces orientations. Pour autant, la seule loi ne suffira pas à corriger notre système inégalitaire. Pour que son ambition se concrétise, elle devra s'appuyer sur des enseignants accompagnés, reconnus et respectés. L'École de demain, ne se fera pas sans eux !



Le 12 décembre 2012
@UnsaChevalier

L'ENSEIGNANT

209, boulevard St-Germain - 75007 Paris
tél : 01 44 39 23 89 - fax : 01 44 39 23 63
mél : enseignant.revue@se-unsa.org

Ce numéro est accompagné, pour les abonnés concernés, d'un 6 pages «Santé au travail», d'une affiche «Ers» et 4 pages «Spécial retraités».

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6/10/1978 relatives à l'informatique.

Prix au numéro : 4 €
Abonnement : 36 €/an



Directrice de la publication : Stéphanie Valmaggia

Rédactrice en chef : Dorothee Crespin

Rédaction : Cyrille Chaleix, Emmanuelle Andrieux

Photographe : Marie-Claire Chapet

Graphisme : G. Desmaison, S. Picard, J. Villeveille, N. Olry, R. Leroux

Maquette : Robert Leroux, Nathalie Olry

Mise en ligne : Jean-Louis Bouquet

Secrétariat : Ouezna Mohellebi

Publicité : Anat Régie - Marie Ughetto

Tél : 01 43 12 38 15 - m.ughetto@anatrejgie.fr

Imprimerie : Ips Pacy-sur-Eure

Crédits photos : Fotolia



LOI D'ORIENTATION

Un nouvel élan pour l'École

Le projet de loi d'orientation est enfin connu. Avant d'entrer dans la phase parlementaire, il a été présenté au Conseil supérieur de l'Éducation du 14 décembre. Le SE-Unsa y voit une première étape dans la reconstruction d'un projet collectif partagé pour notre École. Revue des principaux points forts, points faibles et points à creuser.

Les points forts

- **Le retour en force de la pédagogie**, la reconnaissance du rôle essentiel des professionnels de l'Éducation dans la réussite des élèves et donc la nécessité de construire une formation initiale et continue de qualité dans les Espé (p. 5).
- **L'affirmation du socle commun**, dont la dimension culturelle sera renforcée et les modalités d'évaluation repensées, comme la colonne vertébrale de la scolarité obligatoire.
- **L'affirmation de la continuité éducative** école-collège par la création d'un conseil commun dont le fonctionnement reste à organiser.
- **La priorité à l'école primaire** et le rééquilibrage des moyens en faveur de ceux qui en ont le plus besoin.

- **La reconnaissance** de la spécificité de la maternelle, le rappel de ses missions qui ne se limitent pas à la préparation au Cp.
- **L'affirmation** du collège unique.
- **La place accordée** à la culture numérique.

Les points faibles

- **L'absence dans la loi** du lycée général et technologique, même si une réflexion est annoncée pour 2013.
- **L'absence de référence** aux Rased.

Les points à creuser

- **La loi propose un cadre général.** Conseil supérieur des programmes, Conseil national de l'évaluation, diplôme national du brevet, organisation du temps scolaire, contenu du socle, tout se jouera dans les décrets à venir.
- **La répartition des compétences** entre État et collectivités territoriales est renvoyée à d'autres projets de loi. Son impact sera important sur la gestion de la carte des formations et sur le Service public de l'orientation.

Claire Krepper

La programmation des moyens budgétaires : 54 000(*)

Réforme de la formation initiale	27 000
- Enseignants stagiaires	26 000
- Enseignants titulaires formateurs	1 000
Enseignants titulaires	21 000
• dont premier degré (public et privé)	14 000
- Scolarisation des enfants de moins de 3 ans	3 000
- Renforcement de l'encadrement pédagogique dans les zones difficiles	7 000
- Amélioration de l'équité territoriale interacadémique	4 000
• dont second degré (public et privé)	7 000
Collèges en difficulté et lycées professionnels :	
- lutte contre le décrochage	4 000
- Amélioration de l'équité territoriale interacadémique	3 000
Accompagnement des élèves en situation de handicap, CPE, personnels administratifs, médico-sociaux, vie scolaire	6 000

(*) 5000 postes seront créés au ministère de l'Enseignement supérieur et 1000 au ministère de l'Agriculture.



SIGNEZ LA PÉTITION

LES STAGIAIRES ACTUELS SONT DÉSORMAIS DANS LA NASSE. Bon nombre d'entre eux ne pourront obtenir les certifications en langue et informatique. Tarifs prohibitifs, offre squelettique sont leur lot commun. Ils courent donc le risque d'être licenciés. Pour sortir de l'impasse, le SE-Unsa a lancé une pétition afin que le ministère reporte toute exigence de certification en langue et informatique après la mise en place des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation. Pour le SE-Unsa, les certifications doivent faire partie de la formation initiale.

www.petitioncles.org



FORMATION

Pas de tergiversation !

LA CRÉATION DES ÉCOLES SUPÉRIEURES du professorat et de l'Éducation (Espé) est désormais sur les rails. Des documents de travail du ministère en tracent les grandes lignes.

Pour le SE-Unsa, les principes posés ne prêtent pas à débat. Enseigner : un métier qui s'apprend, une formation professionnelle intégrée de niveau master incluant un recrutement par concours, une double tutelle des ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche sont incontournables.

Il est maintenant urgent de rentrer dans le vif du sujet avec le cahier des charges national de la formation et les contenus des masters. Se centrer uniquement sur le M2 ira à l'encontre d'une formation intégrée telle que nous la portons.

Dans la même logique, l'Espé devra aussi se préoccuper des modules de préprofessionnalisation et des prérecrutements que nous

revendiquons dès la licence.

La couverture géographique des Espé devra éviter une concentration des étudiants sur un seul lieu. Cela nuirait à la diversité des terrains de stage et déséquilibrerait les mutations.

Le SE-Unsa plaide par ailleurs pour la création d'une certification de formateur dans le

Le calendrier est contraint, il n'y a plus de temps à perdre

second degré avec décharge de service et indemnité. Le calendrier est contraint. Chaque année perdue envoie sur le terrain vingt mille collègues sans formation. Élaborer des contenus de concours, de formation, les statuts d'un nouvel établissement ne se font pas d'un claquement de doigts. Il n'y a pas de temps à perdre...

Joël Pehau

Humeur

CALENDRIER SCOLAIRE : TOUT SCHUSS !

POURTANT TOUT AVAIT BIEN COMMENCÉ concernant le calendrier 2013-2014 : augmentation des vacances d'automne, alternance quasi parfaite de 7 semaines de travail pour 2 semaines de congés. Même en tenant compte des différentes zones de vacances, cette organisation, la plus profitable aux élèves, fonctionnait. Las, ce dispositif avait un défaut, majeur vraisemblablement. Il ne tenait pas assez compte du réchauffement climatique. Les vacances de printemps démarraient trop tardivement, à l'heure où la neige fond dans nos riants vallées. Et les stations de ski de lever les bâtons. Pas de souci dit le ministre. Remontant la pente à toute vitesse, slalomant entre des intérêts contradictoires, un nouveau calendrier est proposé. Résultat : plus question d'équilibre, au contraire la dernière période sera de 10 semaines pour la zone C. Le Conseil supérieur de l'Éducation nationale s'est opposé à l'unanimité à un tel calendrier. Pfff, sûrement des gens qui n'aiment pas le ski !

Éric Pédeboscq

HOMME-FEMME

Des pas vers l'égalité

LA MINISTRE MARYLISE LEBRANCHU a engagé depuis l'automne une concertation avec les organisations syndicales sur l'égalité professionnelle dans la Fonction publique. Plusieurs thèmes sont au menu des discussions.

Le déroulement de carrière des femmes

Il s'agit de lutter contre les stéréotypes et lever les freins au recrutement et au déroulement de carrière des femmes. Les propositions de l'Unsa vont dans ce sens. Elles visent d'une part à mieux former les responsables de l'administration, notamment les référents mobilité carrière et, d'autre part, à intégrer la question de l'égalité femme-homme dans la formation initiale et continue. Concernant l'avancement et les écarts de rémunération qui sont constatés, l'Unsa-Fonction publique a demandé également une gestion équilibrée des avancements et promotions ainsi que des mesures correctives pour pallier le retard de carrière constaté suite aux congés de maternité ou à la prise de temps partiel.

Une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée

Actuellement, la conciliation entre travail et famille reste difficile. La réflexion porte donc sur une évolution du congé de paternité (en le rendant obligatoire) et une modernisation du congé parental.

En effet, ce dernier est quasi exclusivement pris par les femmes. Sont alors envisagés un raccourcissement de ce congé et

un meilleur partage du congé parental entre hommes et femmes.

La lutte contre le harcèlement sexuel

La ministre de la Fonction publique souhaite, et l'Unsa s'en félicite, rendre plus efficace la lutte contre le harcèlement sexuel. Il s'agit de communiquer plus largement sur la loi réprimant le harcèlement, de former les agents et les responsables sur les violences faites aux femmes et de mieux prendre en charge les victimes.

L'Unsa-Fonction publique approuve les orientations et participe largement, par ses propositions, au débat. Elle considère en effet que la Fonction publique se doit d'être exemplaire. Bien des efforts restent encore à faire. Alors en route vers plus d'égalité femme-homme !

Éric Pédeboscq

Quelques chiffres

Les écarts de rémunération sont encore, dans la Fonction publique, de 19% entre femmes et hommes.

Les inégalités sont très fortes en matière de congés parentaux : 96% d'entre eux sont pris par des femmes, un quart d'entre elles n'ont pas repris leur emploi 5 ans après la naissance.

Dans l'encadrement, la part des femmes est de :

- seulement 25% dans la Fonction publique d'État,
- 34% dans la Fonction publique territoriale,
- 45% dans la Fonction publique hospitalière.

89% des postes à temps partiel sont occupés par des femmes sur l'ensemble des trois fonctions publiques.

Des efforts restent encore à faire, mais la Fonction publique doit être exemplaire

Envie de changer, envie de bouger, envie de réorienter votre carrière ? Vous vous sentez démuni, vous avez peu d'informations et de suivi de la part de l'administration. Pourtant, de nombreuses possibilités existent. Le SE-Unsa est là pour vous aider et vous accompagner dans votre projet.

Pour tout savoir...



MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

La mobilité professionnelle consiste à changer de poste, de fonction, de corps, voire de branche professionnelle.

ENSEIGNER MAIS AUTREMENT

- Changer de discipline
- Changer de corps (devenir PE, PLP, ...)
- Enseigner dans l'ASH
- Devenir directeur d'école
- Devenir maître formateur

EXERCER D'AUTRES FONCTIONS AU SEIN DE L'EN

- Devenir psychologue
- Être chef de travaux
- Devenir personnel de direction

TRAVAILLER DANS LA FP HOSPITALIÈRE OU TERRITORIALE

- Être conseiller territorial socio-éducatif
- Devenir conseiller d'éducation populaire et de jeunesse

CHANGER DE MINISTÈRE

- Enseigner à l'étranger
- Travailler dans le Supérieur
- Travailler en Gréta

TRAVAILLER DANS LE PRIVÉ

- Je veux être salarié
- Je veux créer ou reprendre une entreprise

Pour en savoir plus, consultez le dossier de L'Enseignant n°160 consacré à la mobilité professionnelle.



Chaque situation est particulière, selon votre statut, votre formation, vos compétences et vos envies. Le SE-Unsa peut néanmoins vous aider aux différentes étapes de vos projets et vous informer sur les possibilités et les ressources disponibles.



Renseignez-vous auprès de l'équipe SE-Unsa

L'adresse mél xx@se-uns.org s'obtient en remplaçant le XX par le n° du département.

Retrouvez toutes les infos sur votre carrière sur notre site à la rubrique «Carrière».





“
**Combattre
 le racisme**
 par des actions
 de sensibilisation
 auprès des élèves.
**Bien plus qu'une
 mutuelle,
 la référence
 solidaire !**
 ”

La MGEN associée à la Fondation Lilian Thuram « Education contre le racisme » et à la Casden, propose aux professeurs des écoles le programme éducatif « Nous Autres », pour mieux sensibiliser les élèves de primaire à la lutte contre le racisme.

Enseignants en classes de CM1-CM2 vous pouvez commander gratuitement le DVD « Nous Autres » sur le site www.commandedvdnousautres.com



MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • RETRAITE

mgen.fr

À la MGEN, nous protégeons
chaque jour 3,5 millions de personnes.
Pour nous, la solidarité est essentielle.

Ainsi, quand les dépenses de santé
des uns sont peu élevées, tous ceux
qui en ont le plus besoin peuvent bénéficier
d'une meilleure prise en charge.
C'est cela, être la référence solidaire !

“
**L'essentiel
pour nous ?
Être bien protégés
tout en concourant
à la santé des autres.
Bien plus qu'une
mutuelle
la référence
solidaire !**
”


MGEN

MUTUELLE SANTÉ • PRÉVOYANCE • AUTONOMIE • RETRAITE

MGEN est une société à capital variable, 100% détenue par ses adhérents. MGEN est une mutuelle à but non lucratif. MGEN est une mutuelle à but non lucratif. MGEN est une mutuelle à but non lucratif. MGEN est une mutuelle à but non lucratif.

SOCLE COMMUN

Les compétences informationnelles



LE SE-UNSA EST SIGNATAIRE DU MANIFESTE DE LA FADBN(*) qui rassemble tous «ceux qui considèrent que l'enseignement de la culture informationnelle participe à l'égalité des chances et à la formation du citoyen et de la citoyenne». L'enjeu est crucial dans le contexte global du nouveau rapport aux savoirs, engendré par le numérique et dans le cadre de la refondation de l'École. Le SE-Unsa a rencontré la Fadben, le 28 novembre, pour échanger points de vue et expertises autour de l'évolution du métier de professeur-documentaliste, du lieu spécifique de l'établissement qu'est le CDI et autour de la création d'un réel curriculum définissant les savoirs et les compétences informationnelles de la maternelle à l'université.

Le métier de professeur-documentaliste est actuellement au cœur de tensions paradoxales. Jamais les enjeux d'une formation des élèves à la culture informationnelle et numérique n'ont été si prégnants. Un projet de transformation du CDI en Centre de connaissance et de culture (3C) est avancé au ministère. Pourtant, les missions du professeur-documentaliste évoluent sans que leurs compétences pédagogiques ne soient réaffirmées et sans que des temps d'enseignement spécifiques ne soient identifiés. Pour le SE-Unsa, il est nécessaire de rebattre les cartes, tout en rappelant la spécificité des personnels qui sont à la fois professeurs et documentalistes. Au collège

notamment, le socle commun est le premier jalon de la mise en place d'un curriculum informationnel, basé sur des progressions et des situations d'apprentissage développées par des modules d'enseignement et par le travail interdisciplinaire. Cette inscription des compétences informationnelles dans le socle commun passera par une redéfinition plus globale du socle commun et de sa mise en œuvre.

Anthony Lozac'h

(*) Fédération des enseignants-documentalistes de l'Éducation nationale.

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE vient à son tour de lancer une concertation sur l'éducation artistique et culturelle. Cette éducation est inscrite dans le socle commun et devrait se voir renforcée dans un nouveau socle maintenant dénommé «socle commun de connaissances, de compétences et de culture». Les enseignements artistiques et l'histoire des arts ne peuvent, à eux seuls, assurer la rencontre avec ce vaste champ éducatif. C'est à travers des partenariats avec des structures culturelles dans des itinéraires coordonnés par les projets d'école et les projets d'établissement que se développera une éducation artistique et culturelle riche et diversifiée. Pour les mettre en œuvre, des espaces doivent être dégagés dans les emplois du temps sous la forme d'ateliers interdisciplinaires au collège et des moyens pérennes affectés au financement des partenariats. La stabilité des dispositifs est essentielle pour l'engagement des équipes.

REFONDATION DE L'ÉCOLE

Relancer la scolarisation des moins de 3 ans

RELANCER LA SCOLARISATION DES MOINS DE 3 ANS est l'une des mesures phares de la refondation de l'École. Et c'est à une véritable réhabilitation qu'on assiste après des années de mise en doute de sa pertinence à des fins de récupération de moyens budgétaires.

Relancer la scolarisation

des moins de 3 ans dans les zones urbaines défavorisées, les zones rurales isolées et l'Outre-Mer, c'est lutter contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. C'est lutter contre les inégalités de réussite scolaire. À certaines conditions...

L'implantation de 3000 postes sur le quinquennat, dans le cadre de ce dispositif, doit aller de pair avec une démarche qualitative exigeante. La circulaire ministérielle en cours de rédaction se situe dans cette logique. Elle doit être complétée par un vade-mecum plus précis sur les besoins particuliers des tout-petits et sur les conditions matérielles indispensables à une scolarisation précoce réussie.

Le SE-Unsa demande la présence d'un Atsem^(*) à temps plein, et des effectifs allégés (quinze élèves dans une section de tout-petits). Les emplois du temps doivent offrir de la souplesse concernant les heures d'entrée et de sortie, les périodes et moments d'accueil, les temps de repos...

Les liens avec les dispositifs de la petite enfance sont primordiaux, mais il ne faut pas oublier que la puissance publique doit aussi agir pour les enfants qui ne fréquentent pas un mode d'accueil ou de garde collectif. Les modalités de concertation entre les partenaires doivent être clairement établies. L'implication des parents est également fondamentale et doit trouver un cadre précis.

Une réhabilitation après des années de mise en doute

Les postes concernés, identifiés dans le mouvement, ne doivent pas être des postes à profil. En revanche, formation et accompagnement des enseignants sont indispensables.

Claire Krepper

(*) Agent territorial spécialisé des écoles maternelles.



Maitres supplémentaires : circulaire en cours d'élaboration

L'autre mesure-phare de «la priorité à l'école primaire», c'est l'affectation de plus de maîtres que de classes dans les écoles qui connaissent un nombre important d'élèves en difficulté. Une circulaire est en cours d'écriture pour préciser les contours du dispositif. 1800 postes devraient être créés à la rentrée 2013 dans ce cadre. À terme, ce sont 7000 postes nouveaux qui relèveront de ce dispositif. Le projet de circulaire privilégie l'intervention du maître supplémentaire dans la classe mais n'exclut pas d'autres formes : prise en charge de groupes d'élèves en fonction de leurs besoins, mise en œuvre de modes d'organisation pédagogique en équipe en cohérence avec l'esprit des cycles. Ce sont les équipes qui élaboreront leur projet, qui sera soumis à la validation de l'EN et inclus dans le projet d'école.

Pour le SE-Unsa, la circulaire doit clairement distinguer l'action du maître supplémentaire de celle des Rased. Les maîtres supplémentaires affectés dans les écoles concernées doivent être informés du projet. Pour autant, le profilage des postes doit être exclu. Les missions pédagogiques doivent pouvoir être prises en charge par l'ensemble des enseignants de l'école.

AIDE PERSONNALISÉE

Passer de la remédiation aux activités diversifiées

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le SE-Unsa revendique le passage de 60h à 36h d'aide personnalisée mais aussi et surtout la redéfinition de leur contenu.

L'AIDE PERSONNALISÉE N'A PAS FAIT LA PREUVE de son efficacité. Face aux difficultés graves et persistantes, tous les enseignants ont pu mesurer ses limites. En aucun cas, elle ne peut prétendre remplacer l'aide spécialisée des Rased. Même si localement l'utilisation de ces heures a pu se révéler très intéressante, il faut sortir de l'idée que c'est forcément en ajoutant du temps scolaire aux élèves en difficulté que l'on va les aider. Réorganiser les rythmes,

c'est réfléchir d'abord aux aspects qualitatifs plus que quantitatifs.

Le SE-Unsa demande que cette heure hebdomadaire en petits groupes, qui resterait à assurer par les enseignants, soit définie librement par les équipes en fonction des besoins des élèves et des projets menés. Cette ouverture à la différenciation pédagogique et éducative conduirait à proposer des activités diversifiées.

Pourquoi ne pas coordonner cette heure avec des intervenants artistiques et sportifs communaux ou associatifs pour proposer à tous les élèves des ateliers qu'ils pourraient choisir librement par période ou en fonction de leurs besoins perçus ?

Ou mettre en place des modules d'approfondissement des compétences en lecture-écriture^(*) où tous les élèves passeraient au cours de l'année par roulement en fonction de leurs besoins spécifiques (sur cette seule heure ou en complémentarité avec le reste du temps scolaire) ?

Et évaluer les compétences des élèves par une observation fine de petits groupes devant

une situation complexe ?

Dans une école refondée, aux contenus repensés pour des apprentissages plus sereins, ces activités diversifiées sont un nouvel espace de créativité pédagogique à investir.

Stéphanie de Vanssay

(*) Voir www.cndp.fr/bienlire/04-media/a-interview24.asp

Réfléchir d'abord
aux aspects
qualitatifs
plutôt qu'aux
quantitatifs

Un outil pédagogique pour l'égalité

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Droits des femmes relancent la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons. Celle-ci fixe trois grands axes d'action :

- la transmission d'une culture de l'égalité entre les sexes,
- l'engagement pour la mixité dans toutes les filières de formation,
- la promotion du respect mutuel entre les sexes.

Tous les niveaux d'enseignement sont concernés, ainsi que les services d'orientation. À noter l'effort parti-

culier en direction du primaire : la création du programme «*ABCD de l'égalité*» vise à déconstruire des stéréotypes de genre. Cet outil pédagogique permettra de travailler sur les connaissances, les attitudes et les comportements des enseignants et des élèves en matière d'égalité filles-garçons et sera accompagné d'une formation. En cours d'élaboration, il sera expérimenté à la rentrée 2013 dans cinq académies et fera l'objet d'un protocole d'évaluation pour être généralisé dans toutes les écoles à la rentrée 2014.





VOIE PROFESSIONNELLE

Le ministère cherche des solutions

LES LYCÉENS SCOLARISÉS EN BACCALURÉAT PROFESSIONNEL ont des profils et des objectifs hétérogènes. Alors que le diplôme doit permettre une insertion directe sur le marché du travail, une partie non négligeable d'entre eux choisit le bac pro 3 ans avec un projet de poursuite d'études. Les acquis sont très divers à l'entrée dans le cycle terminal et une minorité importante échoue à valider la certification intermédiaire. Ces mêmes élèves risquent fort d'échouer également à la certification finale.

Face à ce constat de l'hétérogénéité des besoins dans un cursus unique, le ministère cherche des solutions. La voie explorée est la différenciation de la durée des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP). Pour tous ceux qui visent une insertion directe après l'obtention du diplôme, les PFMP seraient allongées de 2 semaines, passant à 24 semaines sur l'ensemble du cursus, 20 semaines pour le cycle terminal. En revanche, ceux qui souhaitent poursuivre en BTS ne suivraient que 21 semaines de PFMP. Les 3 semaines libérées seraient mises à profit pour préparer l'entrée en BTS. De la même manière, les élèves qui n'auront pas acquis la certification intermédiaire pourront suivre un module de remédiation de 3 semaines.

La proposition est intéressante et mérite d'être explorée plus avant. Cependant, elle ne paraît pas suffisante et le SE-Unsa a proposé au ministère d'organiser un parcours en 4 ans de proximité en permettant la préparation en 1 an d'un CAP ou d'un BEP après la classe de seconde pro pour ceux qui en ont besoin.

Claire Krepper

Insertion professionnelle

Sept mois après leur sortie de terminale technologique ou professionnelle, 48% des jeunes déclarent occuper un emploi en 2009-2010 contre 59% un an plus tôt. C'est ce qu'il ressort d'une note de la Depp^(*) publiée en novembre. La crise économique de 2008 a restreint l'insertion professionnelle. Quel que soit leur niveau de diplôme, les sortants de lycée ont connu une baisse du taux d'emploi. Néanmoins, les bacheliers généraux et technologiques voient leur situation moins dégradée. La détérioration de l'emploi masculin est plus marquée que celle de l'emploi féminin.

(*) Disponible sur www.se-unsa.org
rubrique «Éducation/Orientation-Formation».

HISTOIRE-GÉO EN TERMINALE S

AUCUNE VOIX AU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION nationale n'a approuvé le «rétablissement» de l'histoire-géo en terminale S. Ce retour, qui fait suite à une promesse présidentielle, pose des problèmes aussi bien sur le fond que sur la forme.

- Sur le fond, il remet en cause l'objectif de «spécialisation» de la série scientifique. On en revient à une S généraliste «d'excellence» au détriment des autres séries. Clairement, cela va à l'encontre du nécessaire rééquilibrage du lycée.

- Sur la forme, après avoir présenté un projet à 2h en 1^{ère} et 2,5h en Ts, le ministère a accepté d'en venir à une version plus logique : 2,5h en 1^{ère} et 2h en terminale. Reste que les emplois du temps, déjà lourds de la terminale S, vont encore prendre du poids. Par ailleurs, les nouveaux programmes d'histoire-géo devront être réalisables dans ces horaires. Le SE-Unsa sera vigilant sur ce point.

ACCÉDEZ VITE
AUX CHEQUES-VACANCES !

Le saviez vous ?
Vous êtes de plus en plus
nombreux à avoir accès aux
Chèques-Vacances !
Renseignez-vous vite !

Actifs ou retraités de la fonction publique d'état,
profitez d'une épargne **bonifiée entre 10 et 30%.**

Pour toute information ou demande de formulaire :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**



**SÉJOURS
& TRANSPORTS**



HÉBERGEMENT



RESTAURATION



**CULTURE
& DÉCOUVERTE**



**LOISIRS
& DÉTENTE**

Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne chez nos **170 000** partenaires du tourisme et des loisirs.



L'économie sociale et solidaire vient d'être dotée d'un ministère. Elle passe, certes, sur le devant de la scène mais reste pourtant bien mystérieuse. Que recouvre-t-elle réellement ? Quels sont les valeurs et les principes qu'elle véhicule ? Et au-delà, quelle place peut-elle prendre dans l'enseignement ?

L'éducation à l'économie sociale

L'ENSEIGNANT : L'économie sociale c'est quoi exactement ?

Roland Berthilier :

L'économie sociale et solidaire regroupe les associations, mutuelles, coopératives et fondations qui ont en commun l'idée de placer l'homme et le progrès social au cœur de leur action. Elles sont non-lucratives, c'est-à-dire qu'en tant que sociétés de personnes, elles redistribuent leurs bénéfices en les réinvestissant dans le projet collectif ou intégralement au service de leurs adhérents. Elles sont gouvernées démocratiquement par leurs adhérents ou sociétaires, selon le principe d'égalité : un homme = une voix. Elles posent ainsi leurs valeurs comme finalité, et non la recherche du profit.

L'Ess représente 10% du PIB et plus de la moitié des Français sont membres d'au moins un de ces groupements. On compte en réalité plus de 730 000 associations, 21 000 coopératives, 41 mutuelles d'assurance et toutes les mutuelles de santé de la Mutualité française. Avec plus de deux millions de salariés, c'est l'un des gisements les plus fertiles en création d'emplois, d'ailleurs d'ici à 2020, c'est près de 600 000 emplois qui seront à renouveler

et
solidaire



© Franck Thomasse

Roland Berthilier est le président de L'Esper

(Économie sociale partenaire de l'École de la République) depuis sa création en 2010. Cette association s'est construite dans le prolongement des orientations du Ccomcen (Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale). Roland a présidé le Ccomcen avant de s'engager avec les organisations membres dans une dynamique renouvelée avec la création de L'Esper.



Le SE-Unsa en est l'un des membres fondateurs. Roland Berthilier est ainsi un connaisseur avisé de l'Économie sociale et solidaire puisqu'il est secrétaire général de la MGEN.

••• dans ce secteur pour faire face aux départs à la retraite. On constate par ailleurs qu'en cette période de crise économique et sociale, les structures de l'Ess ont plutôt bien résisté en comparaison des structures classiques, basées sur le capital.

Le SE-Unsa ainsi que l'Unsa-Éducation sont membres de L'Esper. Peux-tu nous présenter cette jeune organisation ainsi que ses orientations ?

R. B. : L'Esper a tout juste 2 ans, mais elle puise ses fondements du Ccomcen (Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale) qui avait été créé en 1972.

L'Esper regroupe une quarantaine d'organisations de l'économie sociale (associations, mutuelles, coopératives, syndicats) agissant dans le champ de l'École et de la commu-

Les structures de l'Ess ont mieux résisté à la crise que celles basées sur le capital

nauté éducative. Ses membres mènent des activités dans les domaines de la santé, de l'assurance, de la banque, du médico-social, de la formation, de l'accompagnement des métiers éducatifs, des centres de vacances et de loisirs, ainsi que des activités post et périscolaires... L'Esper est pour eux un espace d'échange, de dialogue, de coopération pour faire en sorte qu'ils se renforcent mutuellement.

Tous sont rassemblés autour d'un idéal militant portant les valeurs communes de solidarité et de laïcité, idéal d'émancipation humaine et principe constitutionnel de la République française. L'Esper a fixé plusieurs priorités : défendre et promouvoir l'École publique, la laïcité, faire valoriser l'engagement des militants de l'Éducation et développer l'éducation à l'économie sociale et solidaire.

L'Esper a pour objectif de populariser l'Ess et ses valeurs mais aussi de promouvoir et défendre l'École publique. Comment fait-elle pour relever ces deux défis ?

R. B. : Depuis quelques mois, L'Esper développe sa communication pour toucher d'abord les militants de ses organisations membres. En cela, chaque organisation reçoit la «*lettre mensuelle de L'Esper*» qui a pour objet d'informer de l'actualité de l'économie sociale et solidaire au sens large, mais aussi de mutualiser et diffuser l'actualité des organisations membres. Régulièrement, L'Esper prend position sur les questions laïques qui rassemblent l'ensemble des organisations membres. Populariser les valeurs de l'Ess, promouvoir l'École publique et la laïcité ne sont pas deux choses distinctes, on peut même dire qu'elles sont intrinsèquement liées. Chacune défend l'égalité, la citoyenneté, l'éducation partagée, l'engagement, la solidarité.

L'Esper souhaite une meilleure prise en compte de l'économie sociale dans l'enseignement. Quelles sont les pistes d'actions possibles ?

R. B. : En mars dernier, L'Esper rédigeait un «*Manifeste pour l'éducation à l'économie sociale et solidaire*» dans un contexte où la campagne électorale était propice aux débats. Le véritable enjeu est de faire que l'Ess soit connue et valorisée, notamment par les plus jeunes générations. Pour cela, L'Esper mobilise les ministères de l'Ess et de l'Éducation nationale en vue de la signature d'un accord-cadre pour développer l'éducation à l'Ess. Nous sommes convaincus que les valeurs de l'Ess peuvent contribuer à l'essor d'une École qui refuse l'ouverture à la marchandisation et aux intérêts privés, se donnant comme objectif la mise en œuvre de la solidarité et les conditions de la réussite de tous les élèves en dehors d'une logique de compétition permanente. Le premier levier est l'approche pédagogique qui doit permettre le développement d'un esprit de coopération, mais aussi le contenu des programmes d'enseignement pour permettre que l'Ess puisse être abordée. Il ne s'agit pas exclusivement des programmes de SES ou de gestion, mais de l'ensemble des disciplines où cela est possible (histoire,

L'Économie sociale et solidaire...

• **Qui ?** Une association, une mutuelle, une coopérative, une fondation, une Scop (Société coopérative de production)...

• **Quoi ?** L'Homme et le progrès social sont au cœur de l'action.

• **Pourquoi ?** La recherche du profit financier n'est pas l'objectif. La finalité se mesure en termes d'utilité sociale ou environnementale.

• **Comment ?** Il n'y a pas d'actions ou d'actionnaires, mais une adhésion ou des parts sociales. Les sociétaires élisent les dirigeants et participent aux instances de décision.

1 individu = 1 voix.

Pour en savoir plus :

<http://lesper.fr>

Découvrir la présentation de l'Ess sous forme de livret interactif <http://lesper.fr/wp-content/livre/livre.html>

philosophie, ECJS, etc...). Ensuite il faut agir sur la formation initiale et continue des enseignants. Enfin, il faut permettre aux élèves, via les stages et l'accueil d'apprentis, de découvrir les structures de l'Ess.

Propos recueillis par Éric Pédeboscq

Associations,
Mutuelles,
Coopératives,
Syndicats :

l'Économie sociale
au service
de l'Éducation

L'AVIS DU SYNDICAT

■ **N**ÉE DU MOUVEMENT OUVRIER pendant la révolution industrielle, l'économie sociale et solidaire repose sur la satisfaction collective de besoins individuels par et pour ses acteurs. Elle est étroitement liée à la notion de collectif et démocratie, avançant et expérimentant souvent des notions innovantes de gouvernance démocratique et économique partagée. Le SE-Unsa, adhérent de L'Esper dès l'origine, ne se détourne pas de ces enjeux. Promouvoir un autre modèle économique, populariser l'utilité sociale des entreprises, guider la production des biens et des services à partir des besoins de tous et non de l'intérêt de quelques-uns, autant de principes largement partagés par le SE-Unsa. Dans la défense de ces principes, L'Esper tient une place originale dans son partenariat, sa solidarité avec l'École de la République et sa défense de la laïcité. Ce qui lui confère une place d'autant plus importante.

ENJEUX

Éduquer à l'Ess

Dans son manifeste, L'Esper milite pour que l'Ess soit plus visible à l'École. Au SE-Unsa, nous soutenons cette approche. Le collectif, ça se vit !

L'ESS DOIT TROUVER SA PLACE dans les enseignements. C'est déjà le cas actuellement dans de nombreux domaines qui permettent d'étudier ce pan important et original de l'économie. Il est possible de renforcer cette présence, l'accord-cadre de L'Esper relève d'une bonne approche. Il ne peut pas être question cependant d'en faire une nouvelle discipline qui se superposerait aux autres, ni un sujet d'étude supplémentaire, il n'en manque pas. Les valeurs de solidarité et de coopération, qui mettent l'utilité sociale au cœur des processus de production, doivent être abordées avec les élèves. Il existe un autre modèle que le modèle capitalistique qui peut également être étudié.

Des collaborations plus étroites doivent voir le jour entre les acteurs de l'Ess et les enseignants.

Partenariats, interventions directes, visites d'entreprises, stages en entreprises, les possibilités sont nombreuses pour assurer cette éducation à l'économie sociale et solidaire. Cela va cependant plus loin : beaucoup de classes ont adopté un fonctionnement coopératif, beaucoup d'enseignants favorisent des projets par les jeunes... Cela doit être encouragé dès la formation initiale et en formation continue.

La pratique pédagogique, autant que les contenus d'enseignement, permettront de populariser les valeurs véhiculées par l'Ess. Enfin, accroître la visibilité de l'Ess, dans l'Éducation nationale, est de nature à inciter des collègues à devenir les futurs acteurs et militants des organisations importantes qui gravitent autour de l'École.

Éric Pédeboscq



© denis_pc- Fotolia.com

L'ESS SOUS TOUTES SES FORMES !

- Les champs d'activité couverts par l'Ess sont divers :
 - des associations et fondations,
 - des mutuelles santé (MGEN),
 - des assurances (Maif, MAE...),
 - des banques (Casden, Crédit mutuel, Banque populaire, Caisse d'épargne),
 - du service à la personne, des maisons de retraite...
- Certaines entreprises sont connues : Alternatives économiques, les Chèque-déjeuner, le réseau parisien Alpha Taxis ou les agences immobilières Orpi.
- D'autres moins : boulangerie (Farinez-vous à Paris), brasseries (Tri-Martolod), société de production audiovisuelle (Ramsès 2), centre d'appels (A Capella à Amiens), conception de logiciels (Alma près de Grenoble).
- Les ex-salariées de Lejaby viennent, quant à elles, de créer Les Atelières, une entreprise coopérative de lingerie.



Enseigner l'Ess

Des associations membres de L'Esper proposent des ressources pédagogiques afin d'aborder l'Ess et la coopération dans la classe.

- L'Office central de la coopération à l'École (Occe) est à l'initiative de la semaine de la coopération à l'École. Elle propose sur son site des ressources afin de sensibiliser les jeunes à la coopération et de favoriser les rencontres avec des entreprises coopératives. Des documents pédagogiques différenciés en fonction du niveau de classe sont téléchargeables sur www.semaine.coop. D'autres ressources sont également disponibles sur le site www.occe.coop

- Les Francas proposent via leurs sites départementaux des manifestations locales auxquelles les classes peuvent participer. Sur le site national n'hésitez pas à fouiller dans les rubriques destinées aux animateurs, vous y trouverez des documents qui pourraient vous intéresser : www.francas.asso.fr

- La Jeunesse au plein air (JPA) met également à disposition des dossiers pédagogiques dans sa rubrique «Nos Actions/Campagnes de solidarité» : www.jpa.asso.fr

Quelques chiffres

L'Économie sociale et solidaire concerne 10% des salariés en France soit plus de 2,3 millions en 2012.

On y recense 5 fois plus d'emplois que dans le secteur automobile et 2 fois plus d'emplois que dans le secteur agricole. Un emploi sur trois des activités financières (banques, assurances) relève de l'Ess.

Beaucoup de citoyens sont en contact avec l'Ess.

- 60% des dépôts bancaires se font dans les banques de l'économie sociale et solidaire.

- 38 millions de personnes sont couvertes par une mutuelle de santé et de prévoyance.

Près de 65% des salariés de l'Ess sont des femmes, ce qui est bien plus important que dans le secteur public (59%) ou le privé hors Ess (40%).

REQUALIFICATION STI

Le ministère répond

A LA RENTRÉE 2012, le ministère a sommé les enseignants de STI de choisir rapidement une nouvelle spécialité SiI. Le SE-Unsa a saisi immédiatement l'administration en interpellant officiellement le CHSCT(*) ministériel d'octobre sur cette question. Ce dernier a enfin décidé de mesurer les impacts de ces opérations de requalification «forcée» sur les personnels. Nous ne cessons de dénoncer le manque d'anticipation de l'administration quant à l'impact de ce dossier sur les conditions d'exercice et la santé des personnels concernés.

Dans un courrier adressé aux représentants du personnel, le ministère annonce avoir lancé une enquête auprès des académies chargées de la mise en œuvre de la requalification. Cette enquête d'abord quantitative se double d'une approche qualitative sur les dispositifs d'information, de

Une enquête a été lancée en novembre, on attend le bilan

formation et d'accompagnement dont auraient pu bénéficier les agents. Nous attendons avec impatience les résultats des bilans académiques et ministériel car l'objectif est bien de contraindre l'administration à remédier à ses manques en prenant les mesures indispensables : formation, allègement de service...

La lettre précise que «Le bilan sera examiné dans un groupe de travail avec les représentants du personnel du CHSCT ministériel».

Au SE-Unsa, nous le redirons autant de fois qu'il le faudra. La GRH dans ce dossier a été fautive à tous les niveaux. Cela ne doit plus se reproduire et des remédiations doivent absolument être mises en place !

Dominique Thoby

(*) Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail.

AVS : LES CONTOURS SE PRÉCISENT

LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CRÉATION d'un métier d'accompagnant handicap poursuit ses travaux. La reconnaissance d'un vrai métier, s'appuyant sur un référentiel de compétences, semble incontournable. Sur ce point, l'Unsa a déjà largement contribué à la création d'un référentiel métier et elle le fera valoir lors des travaux. Pour l'Unsa, il est indispensable de considérer l'accompagnement du jeune handicapé dans son ensemble : sur le temps scolaire et extrascolaire car le besoin d'aide ne s'arrête pas aux portes de l'école. Pour cela, le cadre

d'emploi doit être clairement établi et élargi avec une formation professionnelle de qualité. Il est indispensable que la validation des acquis soit possible pour faire valoir des compétences acquises sur le terrain mais aussi pour offrir à ces salariés des perspectives de carrière diversifiées. Pour l'Unsa, l'inclusion des jeunes en situation de handicap est une exigence démocratique. Pour cette raison, nous continuerons à intervenir et à porter nos propositions pour que les personnels accompagnants soient enfin reconnus dans leur professionnalité.



© nigjou



Contractuels : répondez à notre enquête

Des centaines de collègues ont déjà répondu à notre questionnaire «*Exigeant pour les contractuels*» et témoigné de la difficulté d'exercer leur métier en situation de précarité. Grâce à ces témoignages, nous avons plus de poids pour échanger avec le ministère !

Vous n'y avez pas encore répondu ? Vous voulez inviter un collègue à le faire ? Il est encore temps ! Rendez-vous sur www.se-unsa.org rubrique «*Profs contractuels/Nos actions*». Une première analyse des résultats y est également disponible.

GRÉTA

Le Gip s'éloigne

LE SE-UNSA CONSIDÈRE positivement le relevé de conclusions proposé par le ministère de l'Éducation nationale sur le réseau Gréta de formation continue des adultes au sein de l'Éducation nationale.

Le dispositif tourne le dos aux Groupements d'intérêt public (GIP) dont les EPLE n'auraient été que des sous-traitants passifs. Ce faisant, les personnels continueront à relever des EPLE supports et les non-titulaires resteront bien des contractuels de l'Éducation nationale et non des contractuels du GIP. Cette solution répond à la demande exprimée avec force par l'Unsa-Éducation et ses syndicats. C'était une condition préalable à la stabilisation de personnels victimes de la précarité.

Pour autant, nous serons exigeants dans les discussions à venir afin que :

- les engagements pris par le ministère sur la situation des personnels, en particulier les non-titulaires, se concrétisent ;
- le fonctionnement des Gréta rénovés que nous appelons de nos vœux soit amélioré, en particulier par une articulation renforcée entre le conseil interétablissement du Gréta et le conseil d'administration de l'EPLE support.

Un pas décisif a été franchi, une dynamique positive peut s'enclencher. Le dialogue social n'est pas terminé pour autant et le SE-Unsa restera vigilant quant à la manière dont il sera décliné dans les académies.

Joël Pehau

RECOURS AUX CONTRACTUELS

L'ACCORD FONCTION PUBLIQUE QUE L'UNSA A SIGNÉ prévoyait de revoir les conditions de recours à l'emploi contractuel dans le cadre du statut général de la Fonction publique. En effet, force était de constater les abus dans les trois versants de la Fonction publique y compris dans notre ministère.

Dans le cadre du comité de suivi réunissant les signataires de l'accord, nous avons examiné un projet de circulaire destinée à mieux encadrer les recrutements de contractuels, guider les GRH des différents ministères ou services avec, à l'appui, une jurisprudence précise.

Cette circulaire devant être publiée, le SE-Unsa a demandé au MEN la réunion d'un comité de suivi pour faire le point sur les contrats de l'Éducation nationale. L'objectif pour nous est d'obtenir un cadre transparent afin de pouvoir défendre les intérêts des contractuels et mettre fin aux dérives que nous ne cessons de constater.



© Dominique Luzzy

RYTHMES SCOLAIRES

Le temps des enseignants



Changement de département :

je fais suivre mon dossier ! La première phase de retour des confirmations et justificatifs est terminée. Les dossiers sont maintenant instruits dans les directions académiques et les barèmes seront validés en CAPD. Si vous ne l'avez pas encore fait, demandez le suivi à votre section départementale du SE-Unsa qui s'assurera que chaque élément de votre situation est bien pris en compte, que chacun de vos points vous est attribué.
n°dep@se-unsa.org

LE TEMPS DES ENSEIGNANTS va de pair avec celui des élèves. Si de premières précisions ont été apportées sur l'organisation des rythmes des élèves, c'est loin d'être le cas pour les obligations de service des professeurs des écoles. Pour le SE-Unsa, réussite des élèves et amélioration des conditions de travail vont de pair. Les discussions sur ce deuxième point se poursuivront jusqu'en janvier. Le SE-Unsa avance plusieurs revendications et martèle ses exigences.

Si le ministère refuse de discuter des 24h d'enseignement, les 108h peuvent être largement revisitées.

• Temps de concertation, de réunion d'équipes éducatives et de suivi, relation avec les parents

Aujourd'hui de 24h annuelles, le SE-Unsa souhaite qu'il soit largement augmenté. Par ailleurs, il doit être forfaitisé. Pour le SE-Unsa, le message est clair : Stop aux tableaux excel !

• Activités en groupes restreints

Le volume et le contenu de l'aide personnalisée seront revus. Le SE-Unsa prône le retour de toutes les formes d'aides sur

Un agenda social devrait être établi

le temps commun à tous. Si le ministre ne veut pas supprimer purement et simplement l'aide personnalisée, il consent à sa transformation en Activités pédagogiques complémentaires dont la définition du contenu serait rendue aux équipes et le volume annuel doit être divisé par deux.

• Animations et formations pédagogiques

Pour le SE-Unsa, les actuelles 18h doivent être ramenées à 9h.

Enfin la question de la compensation

de la perte de pouvoir d'achat liée au passage à 4 jours et demi doit être traitée pour la rentrée 2013. Les obligations de service font partie des questions catégorielles qui doivent être traitées. Le temps partiel, les indemnités reconnaissant les missions de suivi des élèves, le ratio de hors-classe, la direction d'école, la gestion des mutations sont autant de sujets qui doivent être mis sur la table. Un agenda social réclamé par le SE-Unsa devrait être enfin établi.

Stéphane Crochet

DIRECTION D'ÉCOLE

ATTENDUES DE LONGUE DATE et décrochées par l'action tenace des directeurs avec le SE-Unsa, les discussions annoncées sur la direction d'école sont un rendez-vous à ne pas manquer. Avec l'initiative DUER^(*), nous avons entrouvert la porte. Avec les questionnaires locaux conditions de travail et la demande de CHSCT, nous maintenons le pied dans cet entrebâillement. Le dossier de la direction d'école doit enfin occuper la place qu'il mérite dans les discussions sur la refondation de l'École.

Pour le SE-Unsa, ces discussions devront répondre aux urgences tel le besoin d'aide administrative, mais pas seulement ! La clarification des missions et responsabilités est indispensable. Les demandes d'évolution des décharges et du cadre statutaire de l'école, de formation et d'outils ne peuvent plus attendre.

(*) Document unique d'évaluation des revendications.

RASED

E = G ?

CHACUN A PU CONSTATER l'absence de références aux aides spécialisées dans le rapport de la Refondation de l'École. Le ministre, interpellé par le SE-Unsa, a fini par commander un «rapport sur les Rased» à l'Inspection générale. Dans ce contexte de négation, un rapport⁽¹⁾ de la députée Carole Delga sur la mission «Enseignement scolaire» du PLF⁽²⁾ 2013 enfonce le clou :

- «la similarité des actions menées au titre de l'assistance psychologique et des aides à dominante rééducative rend leur division superflue» ;
- «à ce titre [...] la fusion envisagée par le gouvernement des maîtres E et G conduirait à renforcer la cohérence du dispositif».

Le SE-Unsa met en garde contre cette vision simpliste de la fonction d'enseignant spécialisé. Dans la formation, les options définissent des missions spécifiques auprès des élèves et des équipes. Leur complémentarité assure une cohérence professionnelle. Pour nous, une telle «fusion» est impossible sans une redéfinition complète et concertée des rôles. Le ministère, saisi par le SE-Unsa, assure attendre le rapport de l'IG pour faire des propositions. Cependant, pour nous, deux problèmes se posent :

- sur la forme, la commission n'a pas jugé utile de nous auditionner...
- sur le fond, la méconnaissance du fonctionnement des Rased adossée à une volonté d'aller vite n'est pas rassurante. À notre demande, nous serons reçus prochainement par M^{me} la députée.

Gilles Laurent

(1) Disponible sur www.assemblee-nationale.fr/14/budget/plf2013/b0251-tiii-a26.asp

(2) Projet de loi de finances.

CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

LES MISSIONS DES CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES du premier degré sont définies par une note de service de 1996. Or, depuis, leurs tâches se sont considérablement diversifiées. Pour le SE-Unsa, la réforme de la formation des enseignants et la création des Écoles supérieures du professorat et de l'Éducation doivent être l'occasion de revenir sur la situation des Cpc. Depuis de nombreuses années, le SE-Unsa réclame une nouvelle écriture du texte, qui prenne en compte la totalité des missions qui échoient aujourd'hui aux conseillers pédagogiques. Il a donc adressé un courrier au ministre, demandant la mise en place d'un groupe de travail. En 2010, la rédaction du Registre interministériel des métiers de l'État avait permis, sous la rubrique «Formateur d'adultes», de dresser un relevé complet de la fonction. Aujourd'hui il faut aller plus loin en formalisant réglementairement ces contenus notamment en ce qui concerne l'équilibre entre tâches pédagogiques et administratives. En effet, ces dernières ont trop souvent pris le pas sur les autres.

Milieu pénitentiaire

Les responsables locaux d'enseignement (RLE) sont mécontents. Les tâches qu'ils accomplissent, sans véritable reconnaissance, n'ont cessé de croître. La circulaire de décembre 2011 ne répond pas à leurs attentes. Un groupe de travail devait s'y pencher dès la rentrée. Aucune date n'est programmée. L'impatience de nos collègues grandit. Ils souhaitent être enfin entendus. Le SE-Unsa les soutient et a écrit au ministre. En savoir plus sur www.se-uns.org/spip.php?article5212



PÉTITION ISOE

La reconnaissance de notre travail : c'est pour quand ?

AVEC PLUSIEURS MILLIERS DE SIGNATAIRES, la pétition Isoe lancée par le SE-Unsa met sur le devant de la scène la question de la reconnaissance du travail. Appelés à s'investir toujours plus dans le cadre d'ambitions éducatives toujours plus fortes pour la réussite de tous nos élèves, les enseignants doivent assumer, souvent seuls, des tâches multiples qui consomment de plus en plus de temps et s'ajoutent les unes aux autres : réunions diverses, dossier remplir, rencontres avec les élèves ou les parents...

L'administration ne peut remplir en permanence notre besace sans songer à alimenter notre porte-monnaie. L'administration ne peut feindre d'ignorer que certaines tâches nécessitent un minimum d'informations et même de formation.

Bref, notre professionnalité doit être reconnue tant sur le plan financier que sur le plan des conditions de travail. Service, gestion des ressources humaines, équilibre vie professionnelle/vie privée, carrière, salaire... tous ces chantiers doivent désormais être explorés et de véritables négociations s'ouvrir.



Dans le cadre de la loi d'orientation à venir, le ministère aura besoin de l'implication de tous ses personnels. Ils s'engageront d'autant plus si leurs conditions d'exercice au quotidien s'en trouvent améliorées. C'est le message que le SE-Unsa portera auprès du ministre.

S. Valmaggia-Desmaison - A. Tresgots

Mouvement interacadémique

La phase de calcul des barèmes est maintenant engagée. C'est une étape importante car ce barème est la base essentielle des opérations de mutation. Il est calculé dans chaque académie puis transmis au ministère où il ne sera plus possible de le modifier. Comme tous les ans, les élus du SE-Unsa vont assurer le suivi des dossiers qui leur sont confiés. Ils ont la connaissance du dispositif, l'expérience et la compétence pour vous accompagner dans votre projet. Mais cet accompagnement n'est possible que s'ils ont une connaissance précise de votre situation. Faites-leur confiance, adressez votre dossier aux élus du SE-Unsa.

mutations@se-uns.org

LANGUES VIVANTES

LES ÉPREUVES DE COMPRÉHENSION et d'expression orale en langues vivantes du bac général 2013 devront désormais se dérouler dans les établissements au cours des 2^e et 3^e trimestres. Les corps d'inspection ont déjà sollicité les enseignants pour proposer des sujets. Nous ne pouvons que constater l'insuffisance de cadrage qui met les collègues en difficulté. Les formes et les exigences demandées peuvent varier selon les langues et les académies. Par ailleurs, ces épreuves occasionneront une augmentation de la charge de travail des enseignants.

Le SE-Unsa a écrit au ministère pour qu'il recadre les choses. Une banque de sujets devrait être mise en place pour alléger le travail de préparation des collègues. Concernant le temps supplémentaire, ces épreuves doivent être indemnisées au même titre que les autres épreuves orales du baccalauréat.

Quel constat dans les établissements ?

LES FAITS DE VIOLENCE et d'insécurité en milieu scolaire sont mesurés chaque année au moyen de l'enquête Sivilis^(*) centrée sur les actes les plus graves. Ils sont en légère hausse par rapport à l'année scolaire 2010/2011. Il faut néanmoins nuancer ce constat ; la hausse est surtout due à un élargissement de l'échantillon et à la prise en compte du critère « harcèlement » caractérisé essentiellement par des intimidations. On peut aussi noter l'introduction depuis deux ans du critère « consommation d'alcool » qui est un vrai sujet d'inquiétude (2,3% des incidents en 2011/2012, donc non négligeable).

Les violences physiques constituent à elles seules 33,4% des incidents et sont en progression de 2,2% par rapport à 2010/2011. Ce sont les collèges et les lycées professionnels qui sont les plus

touchés par les faits de violence. On en recense trois à quatre fois moins dans les lycées généraux et techniques. Cependant les situations sont très variables selon les établissements : un quart d'entre eux concentre 73% des incidents. Cette enquête détaille le profil des auteurs et des victimes, mais classe aussi les incidents selon leur nature. Si la classification permet de bien répertorier les faits de racket, bizutage, intrusion... elle montre aussi que la moitié des actes de violence touche les personnels. Connaître ces données est nécessaire pour agir efficacement et de façon ciblée sur le climat scolaire dans les établissements du second degré. Pour le SE-Unsa le leitmotiv reste le même : plus d'adultes dans les établissements les plus sensibles et les plus démunis avec une priorité aux collèges et aux LP ainsi que des aménagements horaires et une formation adaptée en appui.

Michel Martinet

(*) Note d'information de la Depp, 12-18 novembre 2012

Le savoir nager

Le SE-Unsa tient tout particulièrement à l'accès pour tous au savoir nager. Il est impératif d'y sensibiliser dès le primaire, mais ce savoir fondamental, présent dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, est difficilement accessible dans de nombreux territoires. Il ne l'est toujours pas non plus pour beaucoup au collège. Le manque d'installations en est le principal frein. Le SE-Unsa encourage le ministère à ouvrir une discussion sur le sujet ; en mettant autour de la table l'État, les collectivités, les fédérations, le monde scolaire nous pouvons imaginer un plan pluriannuel d'investissement.



STAGES SYNDICAUX EPS

LES PROFESSEURS D'EPS RESTENT UN CORPS À PART dans l'Éducation nationale. À l'heure de la réaffirmation par le ministre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, cette situation des professeurs d'EPS n'a plus lieu d'être. Le SE-Unsa demande au ministre de s'engager pour une intégration dans le corps des certifiés, permettant de ce fait à l'EPS de s'ancrer définitivement dans l'Éducation nationale. Après le trouble volontairement semé

entre sport et EPS pendant le mandat Sarkozy, les professeurs d'EPS ont besoin d'être reconnus à la hauteur de leur engagement.

Le SE-Unsa, afin d'expliquer l'enjeu de cette campagne pour notre profession, a entamé une tournée de stages syndicaux ouverts à tous. Retrouvez-nous pour partager une journée d'échanges sur l'EPS, l'UNSS, la santé au travail...

Calendrier

Lundi 14/01 : Lille
Lundi 28/01 : Grenoble
Lundi 11/02 : Montpellier
Jeudi 21/02 : Nantes...

Retrouvez toutes les autres dates sur notre Facebook : [Eps SE-Unsa](#). Pour y participer, contactez-nous à eps@se-unsa.org (attention au délai administratif)



Solidarité Laïque

Eduquées aujourd'hui, plus libres demain



Éduquées aujourd'hui, plus libres demain

Tous ensemble, nous formons le plus grand collectif réuni pour relever le défi de l'éducation. En adhérant à votre association, votre coopérative, votre fondation, votre mutuelle, votre syndicat, vous devenez membre de Solidarité Laïque.

Pour défendre les droits fondamentaux, nous avons besoin de femmes et d'hommes éduqués, responsables et libres. La laïcité est au cœur de notre action.

En tant qu'adhérent au SE-UNSA, vous êtes membre de Solidarité Laïque.



S'INFORMER, FAIRE UN DON :
www.solidarite-laïque.asso.fr



Solidarité Laïque est un collectif de 52 organisations : associations, coopératives, fondations, mutuelles, syndicats.